HUGENTOBLER
Système de cuisson suisse®

Garantie Hugentobler

Conditions générales de garantie

Le délai de garantie commence à partir de la date de livraison. Si une réception d'ouvrage différée est prévue, la période de garantie commence après réception et au plus tard 60 jours après la livraison. La durée de la garantie est indiquée sur la facture et est d'au moins un an pour les nouveaux appareils.
Si l'expédition, la réception ou le montage sont retardés pour des raisons indépendantes de la responsabilité de Hugentobler Système de cuisson suisse SA, la période de garantie expire au plus tard 18 mois après la date de la notification de la disponibilité du matériel.

Les variantes de garantie

	Livraisons	Travail	Matériel	Révision annuelle	Durée de la garantie
Garantie	✓	✓	✓		Mentionné sur la facture
Hugentobler Garantie Possible de la 2ème à la 5ème année	✓	✓	✓	✓	Mentionné sur la facture
Garantie EU	✓ 1 an	✓ 1 an	✓ 2 ans		
Garantie sur occasions Appareil âgé de moins de 24 mois Appareil âgé 25 – 36 mois Appareil âgé de plus de 36 mois	✓	✓	✓		1 an 6 mois 3 mois
Garantie sur pièces de rechange	✓	✓	✓		1 an

Exclu de la garantie

- Dommages volontaires
- Utilisation incorrecte de l'appareil
- Remplacement de la cartouche anticalcaire
- Entartrage de l'appareil à la suite d'une cartouche anticalcaire usée/vide
- Dysfonctionnements dus à de l'eau contaminée/polluée
- Supplément service de piquet du week-end et/ou jours fériés
- Appareils entretenus par des tiers (personnes non autorisées par Hugentobler)
- Bris de glace/verre
- Défauts d'induction dus à l'usage de matériel de cuisine (poêles/casseroles, etc.) inadéquat
- Joints d'étanchéités (joints pactan) et dommages consécutifs à des fuites